

Marguerite DILHAN

Première avocate de Toulouse et première avocate de France

Le saviez-vous ? C'est une avocate toulousaine qui, la première, a plaidé.

Elle a prêté serment le 13 juillet 1903 devant la cour d'appel de Toulouse, ouvert un cabinet et exercé sans discontinuer pendant plus de cinquante ans.

A nous de défendre Marguerite Dilhan dans sa gloire, qui honore le barreau de Toulouse et doit retrouver sa place de première avocate de France dans l'histoire du barreau féminin.

Jean-Louis Debré, le célèbre président du Conseil Constitutionnel et Valérie Bochenek, auteure et metteuse en scène, ont publié, fin 2012 un ouvrage intitulé « Ces femmes qui ont réveillé la France ».

Parmi elles, les pionnières : Jeanne Chauvin, Maria Verone, Marguerite Dilhan et Paule-René Pignet.

Marguerite Dilhan est connue pour avoir été la première avocate à avoir plaidé aux assises. Le 26 novembre 1903, elle a défendu devant les assises de la Haute-Garonne une femme qui, avec son mari avait tué leur gendre : défense d'une très grande difficulté dans ce début de siècle peu indulgent envers les femmes. Fernand Corcos, avocat au barreau de Paris, dans son très approfondi et affectueux ouvrage sur « Les Avocates » publié en 1930 signale bien que Marguerite Dilhan a été la première femme à plaider devant une cour d'assises.

Jean-Louis Debré et Valérie Bochenek lui disputent cette primauté en la présentant jumelée avec Maria Verone, comme « les premières avocates à plaider aux assises ». Injuste rétrogradation au préjudice de Marguerite Dilhan et au profit de Maria Verone dont la notoriété ne doit pas la dispenser de quelques années de retard. Maria Verone ayant prêté serment en 1907, n'a donc pu plaider qu'au moins 4 ans après Marguerite Dilhan. Maria Verone est une grande dame qui s'est illustrée pour son militantisme pour le droit de vote des femmes. Elle n'a nul besoin d'un coup de pouce pour une antériorité qui n'est pas la sienne.

Mais le mérite de Marguerite Dilhan, avec son prénom d'héroïne faustienne va bien au-delà encore.

C'est le Bâtonnier Viala qui, déjà en 1987, défendait sa mémoire, en posant dans « La Gazette des Tribunaux du Midi » cette pertinente question : « Quelle a été la première avocate de France ? » Il répondait à Jean-Marcel Jeanneney qui, dans « Le Monde » avait publié un article célébrant « La victoire de Jeanne Chauvin, avocate ».

Il y discernait le titre de première avocate de France à Olga Balachowski-Petit, pour avoir prêté serment devant la cour d'appel de Paris le 9 décembre 1900, avant Jeanne Chauvin qui l'ayant suivie le 19 décembre se trouvait être la seconde.

Albert Viala manifestait son « insatisfaction ». Il avait connu Marguerite Dilhan en 1935 et se souvenait que tout le monde au palais la considérait comme la première avocate de France. Le palais avait bien raison puisqu'il l'entendait plaider depuis 1903. Le tableau de l'ordre de l'année judiciaire 1903-1904 la mentionne comme inscrite sur la liste du stage au 15, Arcades du Capitole.

Si la loi du 1^{er} décembre 1900, obtenue de haute lutte par Jeanne Chauvin, a ouvert aux femmes les portes du barreau, il faut savoir qu'elles ne les ont pas franchies immédiatement. Les rares qui ont prêté serment les premières n'ont pas plaidé. Olga Balachowski -Petit n'a jamais plaidé. Jeanne Chauvin n'a prononcé sa première plaidoirie qu'en 1907.

En 1903 et les années suivantes, la corporation des avocats de France est peu nombreuse. Les

événements y sont connus de tous. Il n'est signalé de femme nulle part ailleurs dans les barreaux de province, en dehors de Toulouse. D'après les auteurs de l'ouvrage « Ces Femmes qui ont réveillé la France », documenté aux archives de l'ordre des avocats de Paris, il n'y avait que deux femmes au Barreau de Paris, entre 1900 et 1906. Cela fait donc trois en France avec Marguerite Dilhan.

Doit-on préférer le premier serment ou la première plaidoirie pour décerner le titre de première avocate ? Jean-Louis Debré et Valérie Bochenek ont choisi Jeanne Chauvin. Ils ont, en cela, écarté la primauté par le serment.

C'est bien sûr ; ce qui fait l'avocate, c'est la barre d'où part la plaidoirie.

Marguerite Dilhan a plaidé bien avant Jeanne Chauvin. Leur parcours a été si différent ! Jeanne Chauvin a prêté serment à 38 ans, comme un aboutissement. Elle a été surtout professeur de droit dans une institution pour jeunes filles.

Marguerite Dilhan l'a fait à 27 ans, et c'était le point de départ d'un métier choisi pour gagner sa vie.

Son jubilé fêté en 1953 témoigne de sa carrière d'avocate.

Elle est, donc bien, la première avocate de France.

Dans le discours prononcé lors de ses obsèques, le 10 mars 1956, le Bâtonnier Estingoy rapportait sa voix : « J'ai été poussée, d'une part, par l'enthousiasme que j'avais pour cette profession, mais aussi par quelque chose de plus grave, les obligations familiales que la vie m'avaient imposées ».

Marguerite Dilhan, première et seule avocate au barreau de Toulouse pendant 28 ans, n'a jamais été Bâtonnière. Elle a pourtant présenté sa candidature et n'a récolté que sa propre voix. J'imagine la classe et l'humour de cette grande avocate. La première bâtonnière a été Paule-René Pignet à La Roche-sur-Yon en octobre 1933.

Marguerite Dilhan s'est contentée de marquer ses confrères au vif argent de ses « yeux brillants d'intelligence » évoqués par le Bâtonnier Remaury dans « L'histoire des Avocats du Barreau de Toulouse ».

Anne SIREYJOL

Avocate honoraire